



LE PETIT GUIDE

DES AIDES

POUR LES
JEUNES




Ville de cœur



RÉGION
NORMANDIE

76

SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT



PASS CULTURE • ATOUS NORMANDIE • COUP DE POUCE JEUNES
PASS JEUNES 76 • PASS SPORT • BON TEMPS LIBRE

**RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE
VOTRE CLUB / ASSOCIATION OU DES SERVICES PÉD ET SPORTS DE LA MAIRIE !**

QUOI ?**POUR QUI ?****CONDITIONS****AUPRÈS DE QUI ? OÙ ?**

QUOI ?	POUR QUI ?	CONDITIONS	AUPRÈS DE QUI ? OÙ ?
PASS CULTURE Ministère	MOINS DE 18 ANS 18 ANS	Jeunes scolarisés de la 4ème à la Terminale, et tous les élèves inscrits en CAP (part individuelle : de 20€ à 30€) Pour tous les jeunes âgés de 18 ans (jusqu'à 300€)	Application mobile : « Pass Culture »
ATOUT NORMANDIE Région Normandie	15 - 25 ANS	Tous les jeunes après adhésion de 10€ (de 10€ à 30€)	www.atouts-normandie.fr
COUP DE POUCE JEUNES Mairie d'Yvetot	4 - 17 ANS	- Habiter Yvetot - Coefficient familial inférieur ou égal à 1200€ (jusqu'à 150€, en fonction du reste à charge)	Service PEdT - Mairie d'Yvetot 02 32 70 43 30 (sur rendez-vous)
PASS JEUNES 76 Département 76	6 - 15 ANS	Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.) (jusqu'à 50 % de l'inscription annuelle)	Directement auprès de l'association, du club, sur présentation de la notification
PASS SPORT Ministère des Sports	6 - 17 ANS 6 - 20 ANS 6 - 30 ANS	Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) Bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.) Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) (réduction de 50€)	Directement auprès de l'association, du club, sur présentation de la notification reçue par mail au mois d'août
BON TEMPS LIBRE C.A.F. de Seine-Maritime	3 - 18 ANS	- Le gestionnaire de l'activité doit être conventionné avec la C.A.F. - Être allocataire de la C.A.F. en octobre de l'année N-1 - Avoir un coefficient familial ne dépassant pas 700€ en janvier de l'année N - Avoir un ou des enfants âgés de 3 à 18 ans sur l'année N et à charge au sens des prestations familiales (montant minimum de l'aide : 50€)	La C.A.F. envoie aux familles bénéficiaires un courrier de notification L'aide est versée directement à l'organisateur

PENSEZ À DEMANDER AUSSI À VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE · TOUTES CES AIDES PEUVENT S'ADDITIONNER !